

# SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

[cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr](mailto:cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr)



*La Vie à Défendre*

## Coronavirus : le point en Douane au 20 mars 2020.

Plusieurs points ont été évoqués cet après-midi entre la DG et les OS, en lien avec l'échange ministériel qui a eu lieu ce matin.

**Evolution de la situation avec la frontière avec la Grande-Bretagne :** si les Britanniques n'adoptent pas une politique sanitaire cohérente, la frontière sera fermée. Ca devrait être une question d'heures.

Il semble que les Pays-Bas et la Suède prennent encore moins de mesures de précautions que la Grande-Bretagne. La situation des ressortissants de ces deux pays doit être étudiée.

**LCF en Douane :** le Ministre est toujours attentif à ce que le service public continue. En Douane, on ne les effectuera que lorsque les éléments pointant l'utilité du contrôle seront clairs. L'objet des contrôles doit être bien identifié. On en fera pas du contrôle pour du contrôle.

**Effectifs :** Actuellement 63 agents des douanes sont répertoriés comme malades du Covid-19. Directions les plus touchées : Hauts de France, Auvergne-Rhône-Alpes, DNGCD, DIPA, pour des raisons différentes.

3526 agents sont présents physiquement sur leur lieu de travail soit environ 20%.

**Droit de retrait :** si toutes les directives sont mises en place et appliquées, le droit de retrait ne devrait pas avoir à s'appliquer en Douane. Créer les conditions les plus claires et les plus conformes à la médecine de prévention pour que les agents aient le maximum de garanties.

**Prise en charge de l'anxiété des agents :** Un dispositif pour traiter et prendre en charge l'angoisse va être étudié. Pistes possibles : réfléchir à activer le réseau des psychologues ? Mettre en place un point de contact par direction que les agents pourraient contacter en tant que de besoin ?

**Un projet de loi** permettant aux employeurs de forcer les salariés à poser leurs congés annuels en ce moment : les OS demandent que cela **ne s'applique pas** aux agents des ministères économiques et financiers.

Le problème du **coût supplémentaire des repas** pour les agents n'ayant plus accès aux restaurants administratifs et **des déplacements** pour les agents n'ayant plus recours aux transports en commun va être examiné.

**Autorisations d'absence en Surveillance :** une instruction est en cours d'élaboration et sera diffusée la semaine prochaine. En complément du dispositif des AEA : la mise à disposition sans cotation, qui donne droit à RH, semble être une solution adaptée. Mais en cas de reprise d'activité les agents devront être mobilisables.

**DANS CETTE PERIODE COMPLETEMENT EXCEPTIONNELLE, L'ADMINISTRATION EST PRISE EN TENAILLE ENTRE LA NECESSITE DE CONTINUTE DE MISSIONS DE L'ETAT, FERMEMENT AFFIRMEE PAR LE GOUVERNEMENT, ET LA SAUVEGARDE SANITAIRE MAXIMALE DES AGENTS. C'EST UN JEU D'EQUILIBRISTE D'AUTANT PLUS DIFFICILE A TENIR QUE LA SITUATION EST EVOLUTIVE AU JOUR LE JOUR. POUR LA CFTC, IL EST ESSENTIEL DE FAIRE PREUVE D'UNITE ET DE SOLIDARITE, D'EQUILIBRER AU MAXIMUM, DANS LA GESTION DE CETTE CRISE, L'INTERET DE LA COLLECTIVITE AU SENS LARGE AVEC LES INQUIETUDES PARTICULIERES LEGITIMES DE CHACUN D'ENTRE NOUS.**

**CFTC-Douanes : Sur un autre ton.**